Lot-et-Garonne

Agen (1er) : MM. Lanes, rép., antim., 1 [illegible], élu; Mazaré, rad. soc., 907.

Marmande : MM. Toumayre, rép., 2 475, élu; Bolleville, cons., 2 461.

Lot

Castelnau : M. Feyt, rad., élu.

Issoudun : M. Pagès-Lecherne, rad., 1 622, élu.

Nièvre

Châtillon : MM. le comte d'Aânay, sen., rad. soc., 1 569, élu; Dr Perrin, rép., 1 346.

Pougues-les-Eaux : MM. Sarrus, rad. soc., 2 209, élu; de Lespinasse, cons., 1 871.

Nord

Douai (*Ouest*) : MM. Godin, rad. antim., 3 [illegible], élu; Gomiaux, soc., 2 [illegible].

Tourcoing (*Nord-Est*) : MM. Loridan, rad., 2[illegible], élu; Monnier, cons., 2[illegible]; Delesalle, soc., 818.

Lille (*Nord-Est*) : MM. Gossart, rép. antim., 2917 élu; Delory, soc., 2250.

Lille (*Sud-Ouest*) : MM. Lorthiois, cons., 2718, élu; Quesquière, soc., 2385.

Valenciennes (*Est*) : MM. Weill-Mallez, dép. rad., 2611, élu; Lefevre, cons., 2610.

Lille (*Sud-Est*) : MM. Dupied, soc., 2[illegible], élu; Brackers, rép., 2 206.

Lille (*Est*). — MM. Tribourdaux, rad., 3219 élu; Vercoque, soc., 2555.

Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand (*Est*) : M. Félix, rad., 3041, élu.

Rhône

Lyon (1er) : M. Costa-Labaume, militist., élu.

Lyon (3e) : M. Marietton, minist., élu contre M. Fleury-Ravarin, député.

Lyon (7e) : M. Robin, radical, élu.

Limonest : M. Fournier, rad., élu.

Saône-et-Loire

Saint-Léger-sous-Beuvray : MM. Mouchard-mont, rép., 1051, élu; Bussière, rép., 918.

Sarthe

Vibraye : MM. Ransilliat, rép., 944, élu; comte de Vibraye, cons., 69.

Seine-et-Marne

Lizy-sur-Ourcq : MM. Lanhery, rad. soc., 1 168 élu; Mouchet, natip., 1 119.

Seine-et-Oise

Lesarches : MM. Gilbert-Boucher, rad., 1 260, élu; Arnaud, rad., 1 018.

Houdan : MM. Duboardonne, rad., 1 018, élu; Root, rép. 925.

Somme

Saint-Valery-sur-Somme : MM. Belin, cons., 1 079, élu; Laurent, soc., 1 890.

Tarn

Castres : MM. Vieu, rad. soc., 3 331, élu; de Bousseran, cons., 3 [illegible].

Gaillac : MM. Roy, rép. soc., 2 079, élu; Robert, rad. soc., 1 512.

Rabastens : MM. Pérenguier, rép., 1 357, élu; Gouzy, dép. rad. soc., 35.

Tarn-et-Garonne

Montauban (*Ouest*) : M. Verriac, rad., 2 286, élu.

Saint-Nicolas : MM. Plantade, rad., 1 094, élu; Lassotte, dép. rép., 1212.

Lavit : MM. Gibily, rad. soc., 859, élu; Brant, rad., 790.

Var

Rians : M. Richaud, rép., élu.

Vaucluse

Beaumes : M. Chave, rad. soc., 774, élu.

Bédarrides : M. Maurpas, rad. soc., 1 413, élu.

Vienne

Poitiers (*Nord*) : MM. Servant, rép., 2400, élu; Grassin, nation., 902.

Saint-Georges : MM. Ardillaux, rad., 1 348, élu; Frocinard, cons., 134.

Vosges

Bulgnéville : MM. docteur Colin, rad., 1 147, élu; Simon, rad., 630; Bocquard-Cognard, rép., 314.

Bains : MM. Demazure, cons., 1 397, élu; Grandgury, rép., 903.

Rambervillers : MM. Landier, rad., 2 192, élu; Le Ravisé, cons., 1 613.

Yonne

Auxerre (*Ouest*) : MM. Milliaux, rad., 1 515, élu; Surugue, rad., 1 [illegible].

Aillant : MM. Lesueur, rad., 1 507, élu; Vagher, rad., 1 [illegible].

En résumé, sont élus :
29 antiministériels;
8 douteux;
59 ministériels.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

MAYENNE

Lavaln (2e circonscription)

De notre correspondant particulier :

Inscrits : 12 [illegible]. Votants : 10 281

Suffrages exprimés : 10 176

MM. Heuzey, rép. antim. ..... 5499 ELU

Duchatellier de Vauteuzay, cons. ind. 4681

Il s'agissait de remplacer M. Heuzey, décédé.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Pour le scrutin d'arrondissement au scrutin de ballottage, nous nous bornons aux résultats qui nous sont transmis directement :

Nord. — A Dunkerque, M. François Bernard, libéral, antiministériel, qui avait fait une profession de foi où il attaquait avec énergie la secte maçonnique, est élu par 2 120 voix; M. le Dr Willette, qui avait fait des déclarations identiques, est élu par 2 [illegible] voix; le ministériel Vandenbergh est élu à grand peine; M. Dufossé, radical ministériel, ex-vénérable, est battu.

En somme, victoire sur la Franc-Maçonnerie et le socialisme.

A Lille, sont élus : MM. Guilbaut, antiministériel; Werquin, radical, qui les socialistes révolutionnaires combattaient à outrance; à Hazebrouck, M. Pastel, antiministériel; à Tourcoing, M. Vinchon, antiministériel; à Douai, MM. Boissonnet et Lesagnol, antiministériels; à Marchiennes, M. Dubot, radical; à Valenciennes, MM. Durre et Chietard, socialistes; à Trélon, M. Jocquin, antiministériel; à Cuisy, M. Lepoussez, antiministériel.

Gard. — Nous recevons cette dépêche : Canton de Roquemaure, M. Verger, radical, est élu contre l'opportuniste Astier.

Canton de Sauve, le socialiste Plantier est élu contre le radical Pennet.

Canton de Lussan, M. Gardes, opportuniste sortant, est élu contre M. de Pougnadoresse, mais seulement à quelques voix de majorité.

Canton d'Aramon, M. de Ladevèze, radical socialiste, est élu contre l'opportuniste Bertrand.

Dans le département, le ballottage confirme les tendances du premier scrutin vers les opinions extrêmes et la défaveur de plus en plus grande de l'opportunisme. Les catholiques passent en masse à Castelnau et obtiennent partout d'importantes minorités.

Bouches-du-Rhône. — Dans le 6e canton, M. Siaud, libéral, est élu contre un socialiste sectaire qui se réclamait de M. Flaissières.

Haute-Vienne : Sont élus à Limoges-Nord : M. Lamande, ministériel; à Limoges-Ouest, M. Issanchou, ministériel; à Saint-Germain-les-Belles, M. Micaotte, antiministériel, par 1 130 voix contre le candidat radical Villeneuve.

VENGEANCES ÉLECTORALES

Le préfet du Puy-de-Dôme, pour se venger de l'échec, aux élections du Conseil général, des candidats ministériels MM. Faure et Brun, vient de suspendre de ses fonctions le maire de Montaigut-le-Blanc, M. Amilhon.

Il avait déjà, comme nous l'avons dit, suspendu le maire de Gerzat, M. le Dr Pommerol, et révoqué le garde-champêtre de la même commune.

M. Amilhon a connu par les journaux seulement la mesure prise contre lui. Chez les préfets de M. Waldeck-Rousseau, comme on voit, la violence n'exclut pas l'absence de la simple politesse.

LES TENANTS DU MINISTÈRE

Nous avons déjà dit par quels outrages un journal socialiste de l'Yonne, c'est-à-dire ministériel, avait annoncé la fête du drapeau célébrée à Auxerre, par le 4e régiment d'infanterie, à l'occasion d'un de ses glorieux anniversaires, celui de Wagram.

Voici comment une autre feuille ministérielle, le *Travailleur socialiste*, qualifiait à son tour cette fête patriotique :

Je trouve que des pitreries suivies d'une soulerie ne sont pas suffisantes pour commémorer le souvenir *d'ignominie* comme celles de Wagram. Je ne vois qu'une façon vraiment digne et symbolique de célébrer un pareil anniversaire.

Tant qu'il y aura des casernes pour l'éducation et la moralisation des soldats de notre démocratie, pour déshonorer à leurs yeux le militarisme et les guerres de conquêtes, *je voudrais qu'on rassemblât* dans la principale cour du quartier *toutes les ordures et tout le fumier de la caserne et que solennellement, en présence de toutes les troupes en tenue, au son de la musique militaire, le colonel en grand plumet, vînt y planter le drapeau du régiment.*

Voici plus de huit jours que ces lignes odieuses ont été publiées et répandues à profusion dans la région, et le ministre de la Guerre n'a pas encore protesté.

La *Bourgogne*, par la plume de M. Chambon, son rédacteur en chef, s'élève contre ce silence du chef qui a la garde de l'honneur du drapeau.

Peut-on espérer que M. André soit décidé à faire cesser ces outrages?

LES CONGRÉGATIONS

Les RR. PP. Chartreux

Nous avons dit dans un des nos derniers numéros que les Chartreux étaient en possession d'un *décret* de 1816 qui reconnaissait la Congrégation.

A ce sujet, il est bon, semble-t-il, de faire observer que le gouvernement et le Conseil d'Etat devaient connaître depuis longtemps, non le *décret* mais l'*ordonnance royale* du 27 avril 1816. En effet, sans remonter au temps lointain de la Restauration, un décret impérial des 6-27 juin 1857, inséré au *Bulletin des lois* et publié même dans les recueils privés de jurisprudence (Voir notamment *Dalloz périodique*, 1857, 4, 169), vise formellement cette ordonnance « portant que les édifices qui formaient autrefois la maison conventuelle de la Grande Chartreuse, dans le département de l'Isère, et toutes les propriétés y adhérentes, tenus en régie pour le compte du Domaine, autres que celles cédées aux hospices de Grenoble ou administrées par l'agence forestière, sont affectés à *une maison de retraite* ».

Ce décret ne semble ne faire aucun doute sur l'existence de *la maison de retraite dite la Grande Chartreuse*, puisque, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Cultes et du ministre des Finances, il lui concède la jouissance de nouveaux biens domaniaux (art. 1er). Il décide qu'une portion des bâtiments de la courrerie « rentre dans les dépendances de la maison de retraite »; mais, en échange, pour pourvoir au logement des trois gardes forestiers qui y habitaient « de nouvelles maisons seront construites *aux frais des Chartreux*, dans les localités et suivant les conditions qui seront déterminées d'un commun accord entre l'administration et *le supérieur de la maison de retraite* » (art. 2).

Les articles suivants accordent d'autres avantages à la maison, et les charges sont déterminées par l'article 7.

Comme on le voit, l'Etat a toujours reconnu la Grande Chartreuse comme étant légalement autorisée, puisqu'il lui accordait la jouissance de biens domaniaux, traitait directement avec son *supérieur* et touchait chaque année la redevance fixée. L'ordonnance de 1816, reconnaissant les Chartreux est aussi régulière que celles reconnaissant les Lazaristes, les prêtres des Missions étrangères et les Sulpiciens.

En feuilletant avec soin les archives, ne pourrait-on pas trouver, même antérieurement à 1816, des décrets de Napoléon Ier reconnaissant, sinon expressément, du moins implicitement, les Chartreux? On sait, en effet, que l'empereur a toujours favorisé les Congrégations vouées au service des montagnes, et on trouve des exemples de cette faveur dans plusieurs décrets.

Les RR. PP. Oratoriens

Nous avons à cœur de reproduire aussi exactement que possible les conversations qu'on veut bien nous donner. Aussi, savons-nous grand gré au R. P. Chauvin de nous signaler qu'il ne reconnaît pas l'expression de sa pensée dans son interview de lui publiée dans notre numéro portant la date du 27 juillet.

Je déclare en particulier, dit-il, n'avoir point tenu des propos tels que ceux-ci :

« Sans doute, la nouvelle loi nous place comme des malfaiteurs sous la surveillance de la haute police. Mais nous avons jugé qu'il valait mieux nous humilier pour sauver les œuvres.....

— Mais, mon Révérend Père, la conclusion serait donc que le Rm le cardinal Perraud considère comme plus favorable aux intérêts généraux et à la sauvegarde des droits de l'Eglise la résistance des Congrégations à la nouvelle loi?

— Cela est absolument exact.

— Son Eminence est partisan en principe de la résistance..... Evêque et cardinal, il avait l'obligation *de ne pas laisser croire par ses conduites qu'il invitait les Congrégations à la soumission.* »

Il résulte de ce qui précède que le R. P. Chauvin n'entend prendre la responsabilité d'aucun commentaire sur les décisions de son Ordre, concernant l'exécution de la loi des associations, ni d'aucune interprétation de la démission du cardinal Perraud.

Il s'est fait du silence une loi que nous respectons.

L'INSTITUT CONTRE M. LEYGUES

Nous avons raconté les incidents qui se sont produits à l'Académie française d'abord, à propos de M. Emile Faguet, à l'Académie des sciences morales et politiques ensuite, à propos de M. Gebhart, où, à une forte majorité, des regrets ont été votés, impliquant un blâme à l'adresse de M. Leygues.

Le ministre a répondu par cette note :

Contrairement à diverses informations, MM. Gebhart et Faguet n'ont jamais été désignés pour présider les distributions de prix des lycées Henri IV et Charlemagne.

Le choix des présidents appartient exclusivement au ministre de l'Instruction publique, qui, à aucun moment, ni officiellement, ni officieusement, n'a offert la présidence à MM. Gebhart et Faguet.

Par suite, le ministre n'avait pas à donner avis du retrait de désignations qui n'existaient pas.

Si MM. Gebhart et Faguet ont été pressentis, c'est à l'insu du ministre et en violation des instructions formelles contenues dans ses circulaires du 10 juin 1900 et du 2 mai 1901.

En réponse à cette note, M. Faguet a adressé au *Gaulois* la dépêche suivante :

Mon cher camarade,

Jamais, en effet, M. le ministre ne m'a désigné, *lui*, comme président. J'avais été proposé comme président par le proviseur de Charlemagne, et cela avait été public, parce que M. le proviseur de Charlemagne m'avait pressenti le 17 avril 1901 et que j'avais accepté, et qu'il n'avait nullement caché sa proposition et mon acceptation. Le ministre a écarté mon nom et en a choisi un autre. Voilà tout. L'Académie a jugé que ceci même était « regrettable » et s'en est montrée « étonnée ».

Je suis votre bon camarade.

EMILE FAGUET.

Un membre de l'Académie française, interrogé par notre confrère, a également donné les explications suivantes :

La note de M. Leygues est absolument erronée, nous a-t-il répondu. Le droit du ministre de choisir les présidents des distributions de prix des lycées est incontestable, mais il n'en use pas, laissant aux proviseurs de chaque lycée le soin de désigner le président qui lui convient. Il se borne simplement à donner son approbation et point n'est besoin d'un arrêté ministériel pour régler cette petite question.

C'est encore ainsi que les choses se sont passées cette année. M. Dhombre, proviseur de Charlemagne, a prié M. Emile Faguet, qui est un de ses vieux amis, de présider la distribution des prix de ce lycée, de même que le proviseur de Henri IV a fait cette demande à M. Gebhart. Tout deux ont accepté et ont immédiatement préparé leurs discours qui, aujourd'hui, sont à peu près terminés.

Il faut noter qu'il y a trois semaines environ les journaux parisiens ont publié la liste complète des hautes personnalités académiques et universitaires qui, cette année, devaient présider ces solennités. Or, il est certain que c'est le cabinet du ministre qui a communiqué cette liste à la presse, car nul autre que lui ne pouvait l'avoir, parce que tous les proviseurs avaient envoyé au ministre les noms de leur choix. S'il s'était agi d'une indiscrétion individuelle, il aurait été possible de la démentir en disant que « c'est par erreur que tel ou tel journal a indiqué M. Gebhart ou M. Emile Faguet comme devant présider la distribution des prix des lycées Henri IV et Charlemagne ». Mais ce n'est pas cela du tout; la liste était complète; elle a paru partout, donc elle était approuvée tacitement par M. Leygues. Il n'y a pas à sortir de là.

Que s'est-il produit depuis lors? Je n'en sais rien et ne tiens pas à le savoir. M. Leygues a remplacé MM. Faguet et Gebhart sans se donner la peine de les prévenir; j'estime que c'est là une incorrection que l'Académie ne pouvait laisser passer sans protestations.

LE CONCOURS GÉNÉRAL

Voici, d'après le *Gaulois*, le total des nominations obtenues par chacun des grands établissements admis à concourir :

	Prix	Accessits	Sujets	Total des nominations
Buffon	5	16	1	22
Carnot	3	8	2	13
Chaptal	12	49	4	65
Charlemagne	4	15	3	22
Condorcet	13	45	5	63
Henri IV	6	28	9	43
Hoche	1	18	2	16
Janson-de-Sailly	12	29	4	45
Lakanal	3	10	4	17
Louis-le-Grand	18	32	7	57
Michelet	0	8	7	15
Rollin	7	26	1	34
Saint-Louis	4	11	1	16
Stanislas	7	25	3	35
Voltaire	2	10	2	14

Le discours de M. Leygues

M. G. Leygues, ministre de l'Instruction publique, qui a présidé cette après-midi à la Sorbonne la distribution des prix du concours général, a prononcé un long discours sur l'Université et la démocratie qu'on pourrait résumer ainsi : L'Université, lien vivant entre le passé et l'avenir, vous conduit dans une bonne voie. Le passé, si glorieux fût-il, ne vit plus aujourd'hui et nous n'avons foi que dans le présent.

Pour le ministre, tout ce qui, pendant plus de quatorze siècles, a fait la force et la grandeur de la patrie, ne compte plus. Le temps n'est pas loin où les histoires de France ne commenceront qu'à la Révolution. Sans doute, l'avènement du ministère de Défense républicaine sera l'un des grands événements de la nouvelle histoire.

Le ministre termine ainsi son discours :

« Nous ne méconnaissons pas, dit-il, la grandeur du passé. Ce passé fut glorieux, et il nous appartient. Ce sont nos ancêtres plébéiens ou patriciens qui l'ont écrit. Nous n'en répudions aucune page. Mais il ne vit plus. Ombre errante d'un monde détruit, il peut nous parler encore, il ne saurait nous montrer les routes de l'avenir.

» Notre foi est dans le présent. »

LES MANŒUVRES NAVALES

Pendant le simulacre de combat entre l'escadre de l'amiral de Maigret et l'escadre de l'amiral Ménard, en présence des ministres, au travers des îles d'Hyères, trois canonnades ont été tirées au large de la pointe dite des Mèdes.

L'arbitre a déclaré que les manœuvres avaient été admirablement accomplies, mais il n'a voulu constater aucun victorieux.

Au commencement de ces manœuvres brillamment réussies et après un combat d'artillerie, les torpilleurs avaient tenté l'attaque des cuirassés.

L'armée navale a été ensuite reformée en trois escadres de manœuvres et s'est dirigée sur les îles d'Hyères où elle a assisté à une attaque du *Gustave-Zédé* immergé.

L'armée est mouillée aux Salins d'où elle appareillera ce soir à destination de la Corse.

Le président du Conseil et le ministre de la Marine ont adressé de vives félicitations à l'amiral Gervais.

Au cours du dîner qui a eu lieu hier à bord du *Bouvet*, et auquel assistaient les officiers généraux de l'armée navale et leurs chefs d'état-major, après les toasts de l'amiral Gervais et du ministre de la Marine, le président du Conseil a annoncé à l'amiral Gervais que le gouvernement l'élevait à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

L'AMIRAL GERVAIS
commandant en chef des forces navales, grand-croix de la Légion d'honneur.

Pendant la nuit, l'armée navale a fait route sur Ajaccio. Elle a été renseignée par ses croiseurs à l'aide de la télégraphie sans fils.

Après un exercice général d'évolution, l'armée, répartie en trois escadres de ligne, a attaqué de vive force les batteries d'Ajaccio et la défense mobile de la Corse.

Une partie des cuirassés se dispose à débarquer sous les batteries d'Aspretto.

La Ciotat, 29 juillet. — Voici le texte de la lettre adressée par le ministre de la Marine à l'amiral Gervais à bord du *Bouvet* :

Le 29 juillet 1901.

Le ministre de la Marine à M. le vice-amiral Gervais, commandant en chef l'armée navale :

Mon cher amiral,

Au moment où vous allez quitter le commandement de l'armée navale, je tiens à vous dire combien nous avons été heureux, M. le président du Conseil et moi, d'avoir pu assister à une partie des intéressantes manœuvres que cette imposante réunion de bâtiments vient d'exécuter sous vos ordres pour la seconde fois.

Nous avons été surtout frappés de la rapidité et de la précision de leurs évolutions qui sont une preuve éclatante, non seulement de l'habileté, du sang-froid et de la valeur professionnelle des commandants et des officiers, mais aussi de la sûreté de direction que vous avez su leur imprimer.

Nous avons également admiré la brillante tenue des bâtiments, l'excellent entretien du matériel qui n'a jamais manifesté la moindre défaillance.

L'honneur en revient à vos vaillants équipages et notamment au personnel mécanicien qui s'est montré si complétement à la hauteur de sa lourde tâche.

C'est donc avec une entière satisfaction que je vous adresse, au nom du président du Conseil et au mien, les bien vives félicitations du gouvernement de la République, en vous priant de les transmettre à tous vos collaborateurs, officiers généraux, commandants, officiers, officiers mariniers et matelots.

Signé : DE LANESSAN.

La Ciotat, 29 juillet. — Hier soir, le *Bouvet*, accompagné du *Galilée* et de la *Hallebarde*, avait quitté l'armée navale au large des Sanguinaires. Laissant au vice-amiral Ménard, le commandement de cette force navale, arrivée ces matin à 7 heures à la presqu'île de Giens, le *Bouvet* a exécuté en présence des ministres des exercices de tir du plus vif intérêt.

Le tir a été d'une précision remarquable.

Le ministre de la Marine a tenu à féliciter en chefs de pièce.

Les ministres débarquent.

En rade, le *Gustave-Zédé* exécute plusieurs plongées et manœuvres, ayant à bord le président du Conseil et le ministre de la Marine.

LE SOUS-MARIN « ZÉBÉ »

Le sous-marin *Gustave-Zédé*, commandé par le capitaine Jobart, a reçu l'ordre de se diriger vers Toulon de Toulon, remorqué par le vapeur *Travailleur*.

GUERRE ET MARINE

SOUS-MARIN ITALIEN

Dans le port de Civita-Vecchia on va faire prochainement des expériences avec un appareil qui permet à l'équipage des sous-marins de voir et d'observer tout ce qui se passe dans une périphérie assez étendue et de donner au bateau une direction déterminée.

L'ESCADRE ALLEMANDE A CADIX

L'escadre allemande, commandée par le prince Henri, est mouillée dans le port. Les salves ont été échangées.

La régente, actuellement à Saint-Sébastien, a reçu une dépêche de Cadix du prince Henri, disant que son premier devoir en arrivant sur la terre espagnole avec l'escadre allemande est de saluer la reine au nom de l'empereur.

La régente a exprimé ses très vifs remerciements.

Sept cents hommes des équipages de l'escadre allemande visitent la ville. Fraternisent avec les soldats et les marins espagnols. Le prince Henri a rendu visite au commandant du port.

De nombreux officiers de l'escadre se proposent de visiter Xérès, Séville, Grenade et Cordoue.

Le consul allemand, rendant visite aux chefs de l'escadre, est tombé d'une échelle d'un navire et s'est contusionné la jambe.

H. DE WALDERSEE A ALGER

Alger, 29 juillet. — Le navire allemand *Gera* ayant à bord le feld-maréchal de Waldersee, venant de Chine et en dernier lieu de Port-Said, et rapatriant un millier de soldats allemands, est entré ce matin dans le port.

Il est mouillé dans le poste d'observation pour y subir la visite sanitaire.

ANGLAIS & BOERS

Le rappel de Kitchener

Le correspondant particulier du *Standard* à Capetown lui écrit que le bruit circule avec persistance du rappel prochain (fin août) de lord Kitchener qui serait remplacé par sir Blindon Blood. — Quant à Kitchener, après quelques mois de séjour en Angleterre il irait prendre le commandement en chef des troupes de l'Inde.

Cette nouvelle, qui n'est pas confirmée, trouve beaucoup de sceptiques.

L'invasion du Swaziland

Prétoria, 26 juillet, 6 heures du soir. — Le général Stephenson annonce qu'une force supérieure de Boers a forcé un détachement des steinacker's horse, qui occupait Bremersdorp, à évacuer cette place. On pense qu'il s'agit des commandos d'Amsterdam et de Piet-Retief, venant du Sud. Le détachement s'est frayé un chemin jusqu'à Lombobo, à 16 000 de Bremersdorp, perdant environ dix morts et blessés et cinq manquants.

Bremersdorp est la principale ville du Swaziland; Amsterdam et Piet-Retief sont deux petits villages du Transvaal situés, le premier à l'ouest, le second au sud de Bremersdorp.

Les opérations au Transvaal

Les Boers se ravitaillent chez les Cafres

Prétoria, 27 juillet. — Le *Times* publie cette dépêche :

La colonne de lord Basing est arrivée à Wolverdiend après avoir été en contact avec la colonne du colonel Allenby à Vlekplaats, près de Krügersdorp.

La colonne a constaté que place nette avait été faite dans toutes les fermes, mais les patrouilles ne cessaient pas pour cela de se trouver aux prises avec des groupes boers forts de 10 à 100 hommes chacun.

Maintenant que les fermes ne leur offrent plus de ressources, ils font fonds sur les villages cafres.

La population ne se sentant pas en mesure d'empêcher les Boers armés d'entrer dans ses villages, il sera désormais impossible de laisser des livres aux Cafres dans les régions que l'on déblaie.

Mort d'un général boer

Lord Kitchener a télégraphié le 20 juillet, de Prétoria que le général boer Spruyt a été tué le 20 juillet au moment où il cherchait à franchir la ligne près de Wlakfontein.

Les blessés de Wlakfontein

Lord Kitchener envoie les assertions d'un lieutenant et de six soldats qui auraient vu les Boers tuer les blessés anglais à Wlakfontein. L'un d'eux parle de quatre Boers, mais la majorité ne mentionne qu'un seul Boer. Un des témoins dit que ce Boer est un Allemand, qui parle bien l'anglais. Un autre déclare qu'il a vu un chef boer empêchant ses hommes de tirer sur les blessés.

Dépêches diverses

Londres, 29 juillet. — On télégraphie de Bruxelles au *Morning Post* que dans un Conseil tenu récemment entre les chefs boers, la continuation de la guerre a été votée à l'unanimité.

Londres, 29 juillet. — Le *Daily Mail* annonce que M. Brodrick lui a écrit pour l'aviser qu'il avait prescrit aux agences d'informations de ne plus lui communiquer les listes des pertes ni les dépêches officielles.

ÉCHOS DE PARTOUT

..... Une avalanche de rosettes et de rubans violets vient de tomber sur le personnel universitaire : 320 nominations d'officiers de l'instruction publique; 783 d'officiers d'académie. Il serait plus simple de décorer en bloc tout le personnel dépendant de cette administration.

..... M. Lutaud, ancien préfet d'Alger, est arrivé hier après-midi à 3 heures, à bord du *Duc-de-Bragance*.

..... Après le premier docteur malgache voici le bachelier cochinchinois.

M. Nguyen-Van-Thoai vient de passer en Sorbonne ses examens du baccalauréat moderne et a reçu les félicitations du jury.

..... Le roi des Belges, à Bad-Gastein, est parti ce matin pour Salzbourg, d'où il se rendra à Paris.

..... Le professeur Widerhofer, à Vienne, premier médecin de l'empereur, vient de mourir à Ischl.

UN ANNIVERSAIRE

New-York, 29 juillet. — A l'occasion du deux centième anniversaire de la fondation de Détroit par le chevalier de Cadillac, les Français et descendants de Français ont prié notre chargé d'affaires à Washington d'être leur interprète auprès du gouvernement de la République, qui a nommé à cette occasion le maire de Détroit chevalier de la Légion d'honneur.

LE SAINT DU JOUR

SAINT GERMAIN, ÉVÊQUE D'AUXERRE

Saint Germain appartenait à une noble famille gallo-romaine, qui était chrétienne. Après avoir étudié les sciences profanes dans sa patrie et à Rome même, il fut élevé par l'empereur Honorius aux fonctions de gouverneur de sa province. Après avoir exercé honorablement cet emploi, Germain quitta le monde, embrassa l'état ecclésiastique et fut, pour son mérite, élu évêque d'Auxerre en 418. C'est pendant un voyage en Angleterre entrepris dans un but religieux, que saint Germain imposa le voile des vierges à sainte Geneviève de Nanterre, obligé de retourner en Italie, il mourut pendant ce voyage à Ravenne, en 448. On sait qu'une des plus anciennes églises de Paris a été consacrée à Dieu sous ce nom.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mgr Leblanc, supérieur du collège de Tourcoing. — A Laval, M. et Mme Chevalier. — M. Alexandre Salles le 31 juillet, à Cambo (Basses-Pyrénées), à 32 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOS SALUT
(300 jours d'indulgence)

PÈLERINAGE NATIONAL

DE N.-D. DE SALUT A LOURDES

Du samedi 17 août au samedi 24 août

Six trains avec arrêt à Poitiers.

Départ de Paris le 17 août

Un train avec arrêt à Bordeaux, un train avec arrêt à Rocamadour à l'aller.

Départ de Paris le 18 août

Deux trains allant directement à Lourdes.

Départ de Paris le 19 août

Un train partant d'Orléans, 2 du Mans, 1 de Tours, 1 de Poitiers, 1 de Bordeaux, 1 de Capdenac (Aveyron), 2 de Montpellier, 1 de Toulouse, 1 d'Aix-en-Provence.

Le 20 août, arrivée à Lourdes de tous les trains.

Départ de Lourdes le 23 août

Prix des places (aller et retour)

	1re classe	2e classe	3e classe
De Paris à Lourdes, avec arrêt à Poitiers ou à Bordeaux, soit directement, trains n° 1 à 9 bis	95 fr.	60 fr.	40 fr.
De Paris par Rocamadour; train n° 6	105 fr.	66 fr.	45 fr.
D'Orléans, train n° 10	79 fr.	48 fr.	33 fr.
De Blois, train n° 11	»	45 fr.	30 fr.
De Tours, train n° 11	70 fr.	43 fr.	29 fr.
Du Mans, trains n° 12 et 13	60 fr.	46 fr.	32 fr.
De Poitiers, train n° 14	55 fr.	35 fr.	24 fr.

Il n'est pas délivré de billets d'aller seulement.

Les enfants au-dessous de trois ans sont transportés gratuitement, à la condition d'être tenus sur les genoux des personnes qui les accompagnent. Les enfants de trois ans et au-dessus payent le prix fixé pour les grandes personnes.

On n'a droit à aucune franchise pour les bagages. On ne doit emporter que ce qui peut être pris avec soi dans le compartiment sans gêner les autres personnes.

Le Comité ne se charge pas du séjour à Lourdes.

Souscription. — Une souscription est ouverte pour les *malades pauvres*. Ces pauvres donnent au Pèlerinage national un caractère à part; ils étaient plus de mille l'année dernière, et leur foi a été récompensée par des guérisons éclatantes. Espérons qu'elles seront aussi nombreuses cette année. Les riches qui ne peuvent pas aller à Lourdes tiendront à être représentés par un pauvre malade, peut-être par un miracle.

Tout souscripteur de 50 francs pourra, s'il le désire et s'il en fait la demande, recevoir le journal le *Pèlerin*. En outre, il recevra une petite image indiquant les intentions du pèlerinage et le nom du malade désigné par le Comité et dont il paye le voyage. Une autre image sera envoyée au malade, qui priera aux intentions du bienfaiteur.

Pour tous envois, offrandes, demandes de billets et renseignements, adresser les lettres au secrétaire du Pèlerinage national, 8, rue François Ier, Paris, VIIIe.

Le « Bulletin des Congrégations »

Le *Bulletin des Congrégations* du dimanche 27 juillet renferme un ensemble de documents de plus haut intérêt pour tous ceux que préoccupe la situation critique et douloureuse des Congrégations religieuses à l'heure actuelle. On y lit l'exposé de conscience d'un religieux », article d'une grande profondeur de vue où il y a un éminent religieux; tous les documents concernant la mission de Mme Dreyfus-Gonzalès et divers autres renseignements sur les Congrégations.

Rappelons que le *Bulletin des Congrégations* paraît chaque dimanche par fascicule de 16 pages. Il donne toutes les nouvelles, études, questions juridiques et procédure concernant les Congrégations. Prix 6 francs par an. *Maison de la Bonne Presse, 5, rue Dufaut, Paris, VIIIe.*

« LES CONTEMPORAINS »

Les batailles et tout ce qui regarde l'armée où la guerre n'étaient jamais de meilleur peintre que Meissonier. Jamais les héros des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire n'eurent un peintre plus fidèle que Meissonier, dont on avait voulu tout d'abord faire un pharmacien.

Chaque semaine, une livraison illustrée de 16 pages, in-8°, 0 fr. 10; un an, 4 francs. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

SYNDICAT CENTRAL DES MARINS

5, RUE BAYARD, PARIS

Les marins et anciens marins chrétiens habitant Paris sont invités à nous donner leur adresse pour une communication intéressante à leur faire.

20 FEUILLETON DE LA « CROIX »
30 juillet 1901

Les Joueurs de mystères

(ROMAN D'ERIC BY DE TAILLE)

— Fasse que le prochain règne nous soit clément! préfère le Précurseur en un abominable souhait.

Sirka sans perdre un instant et sachant tout ce qu'il veut du complot, délie son cheval et saute légèrement en selle mais quand il appuie sur l'étrier, la sangle se détache et il tombe rudement sur le gazon.

A ce moment la lumière s'éteint et la porte poussée d'un coup de pied formidable se détache de ses gonds. Les trois hommes, dans la clarté naissante, mettent leurs mains en abat-jour pour s'orienter et ils aperçoivent le jeune bohémien qui, surpris au moment où il se relève, demeure immobile pensant que le baron et ses comparses lui tourneront le dos pour aller détacher leurs bêtes et que ce court répit lui permettra de se remettre en selle et de filer bride abattue prévenir ses amis qu'il sait à Orléans depuis la veille.

— Malheur! rugit farouche de Villeneuve, cet homme nous épiait.

Et il court sur lui la dague à la main.

Par un tour de voltige prodigieux, Sirka saute sur Francette et jette à la tête de son agresseur sa selle devenue dangereuse pour lui puisqu'elle n'est plus maintenue par la sangle. Le poignard de Raymond entame la manche du bohémien qui envoie un grand coup de poing à la face de son adversaire, coup qui d'ailleurs ne porte pas, car Francette a bondi en avant. Mais le malheur poursuit Sirka.

Dans sa hâte désespérée le jeune homme a négligé de relever la bride de son cheval et d'en fixer les deux extrémités qu'il a dénouées pour attacher l'animal à l'arbre. Le bond de Francette eût désarçonné tout autre cavalier, mais il est accoutumé à des exercices périlleux et compte bien laisser sur place les trois complices quand, après quelques cents mètres, c'est au tour de son cheval de buter dans la bride enroulée à l'une de ses jambes de devant. La secousse est si imprévue que Sirka tombe une seconde fois et se contusionne gravement l'épaule. Cette plaie qui s'ajoute à l'estafilade qu'il a déjà reçue le laisse évanouissant, mais déjà la chevauchée exaspérée des trois poursuivants lui donne l'énergie suprême de se relever, de couper la courroie qui s'entortille au genou de Francette et saignant, fébreux, en proie au vertige, de remonter sur le poil de sa bête, puisque la selle est restée dans la bagarre précédente et de partir.

L'élan de Raymond et de ses deux compagnons est si irrésistible qu'ils dépassent Sirka de quelques foulées. Le jeune homme voit une chance inespérée de leur échapper. Arrêtant court Francette il la lance à travers champs, sautant talus, barrières, cours d'eau, fossés, haies, en une fuite échevelée, haletante, où il perd sa toque, où son pourpoint achève de se disloquer aux entournures, où il s'éraflé les jambes et s'écorche les genoux aux fourrés. Derrière lui, à cent mètres, la meute ardente le poursuit. Une faute, et il est perdu. Son équilibre tient du prodige, et s'il n'avait pas l'agilité d'un clown et la merveilleuse souplesse d'un écuyer de la bonne école, vingt fois il se fût broyé la tête.

Francette va devant lui où il lui plaît, puisque les brides sont brisées complètement après la secousse finale qu'il leur a imprimée en détournant l'animal à travers champs.

Vraiment sa destinée heureuse ou infortunée conduit le cavalier. S'il tombe au pouvoir des bandits ce sont les tortures afin de lui faire avouer qui il est; ensuite il sait comment les misérables se sont